



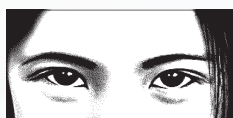
Code de conduite et d'éthique

Mettre nos valeurs en action



Terre des hommes

Aide à l'enfance.



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

Terre des hommes (Tdh) est la première organisation suisse de défense des droits de l'enfant. Depuis 1960, Tdh contribue à construire un avenir meilleur pour les enfants vulnérables et leurs communautés, en apportant des solutions innovantes et durables. Active dans plus de 30 pays, Tdh travaille avec ses propres équipes et/ou des partenaires locaux et internationaux pour améliorer la vie quotidienne de millions d'enfants et de leurs proches à travers des programmes de santé, d'accès à la justice, de migration, de protection, d'eau et d'assainissement et d'aide d'urgence. Notre travail est financé par le soutien de particuliers et d'institutions, les frais administratifs étant réduits au minimum.

But & force juridique

Objectif

Avis légal

Mission & valeurs

Avant-propos

Vision

Mission

Valeurs

Droit International & Droits Nationaux

Standards et certifications

Respecter nos engagements

Devoir de discrétion

Conflits d'intérêts

Fraude & corruption

Respect des sanctions

Sauvegarde

Directives réseaux sociaux

Conduite sur le lieu de travail

Confidentialité

Protection des données

Utilisation du matériel informatique

Propriété intellectuelle

Environnement

Assumer nos responsabilités

Engagements

Principes d'action

Devoir de diligence

Diversité, équité & inclusion

Responsabilité,
signalement
et protection
des lanceur-euse-s d'alerte

VIOLATION ?

Speak up!



Processus d'enquête

Référence aux politiques associées (Répertoire global)

But & force juridique

Objectif

L'objectif du présent Code de conduite et d'éthique est d'établir un ensemble clair de principes et de normes guidant le comportement, les actions et la prise de décision de tous les membres du personnel de Terre des hommes ainsi que des parties prenantes externes. Il vise à promouvoir l'intégrité, la responsabilité, le respect et le professionnalisme dans toutes les interactions internes et externes.

Ce Code a pour but de :

- Favoriser une culture de conduite éthique et de respect mutuel.
- Garantir le respect des exigences légales, réglementaires et organisationnelles.
- Soutenir un traitement cohérent et équitable de toute personne.
- Fournir un cadre permettant de traiter les dilemmes éthiques et les manquements.
- Renforcer la réputation de l'organisation et la confiance de ses parties prenantes.

Tous les membres du personnel, les superviseurs, les membres du Conseil de Fondation, les volontaires, les partenaires et les prestataires sont tenus de respecter les valeurs énoncées dans ce Code et d'agir dans l'intérêt de l'organisation et de sa communauté élargie, en tout temps et tout au long de l'année.



Avis légal

Le présent Code de conduite et d'éthique (« le Code ») expose les valeurs fondamentales et les normes de comportement obligatoires.

En poursuivant votre engagement professionnel après réception du Code, vous reconnaissez et acceptez d'être lié-e par ses dispositions dans le cadre de votre relation professionnelle. Toute personne en désaccord avec une disposition doit soumettre un avis écrit de refus au département des Ressources humaines dans un délai de 10 jours suivant sa réception.

Comme le respect de ces normes constitue une condition à la poursuite de l'engagement professionnel, Terre des hommes se réserve le droit de réévaluer votre statut en cas de refus d'adhésion au Code, ce qui peut conduire à la résiliation du contrat ou de l'engagement.

L'absence de refus écrit dans le délai imparti vaut pleine acceptation. Tout manquement aux dispositions peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat pour justes motifs.

Mission & valeurs

Avant-propos

Au cœur de notre organisation se trouve un engagement indéfectible envers la sécurité, la dignité et le bien-être de chaque enfant. L'excellence opérationnelle exige de chacun et chacune de nous les normes les plus élevées d'intégrité, de professionnalisme et de responsabilité.

Intégrer et faire respecter les standards du Code de conduite et d'éthique est essentiel pour gagner la confiance des personnes que nous souhaitons aider et protéger: les enfants, leurs familles et les communautés avec lesquelles nous travaillons, ainsi que nos donateurs et autres parties prenantes. Nous visons une culture où chacun et chacune se sent en confiance pour exprimer ses préoccupations, en sachant qu'elles seront traitées de manière fiable, équitable et cohérente.

Le Code de conduite et d'éthique de Terre des hommes n'est pas seulement un ensemble de règles; il représente un engagement commun envers nos valeurs et un guide pratique pour un comportement éthique dans tout ce que nous entreprenons. En tant qu'organisation internationale dédiée aux droits de l'enfant, nos actions ont un impact profond sur la vie des enfants, des familles et des communautés. Chaque décision, chaque interaction, chaque engagement et chaque partenariat doivent être guidés par le respect, la transparence et un sens profond des responsabilités.

Nous attendons de tout le personnel, des superviseurs, des membres du Conseil de Fondation, des volontaires, des partenaires et des prestataires qu'ils et elles adoptent ce Code de conduite et d'éthique et agissent comme des ambassadeurs et ambassadrices de son esprit. Le respecter de manière cohérente renforce la confiance que nous accordent les enfants que nous servons, leurs familles, leurs communautés, nos partenaires et le grand public.

Nous sommes fiers de l'engagement et de l'intégrité démontrés par nos équipes dans tous les pays d'intervention et au siège. En vivant ces valeurs chaque jour, nous réaffirmons notre promesse collective: protéger les enfants, promouvoir leurs droits et contribuer à un monde où chaque enfant peut grandir à l'abri du danger et avec de l'espoir.

Ensemble, continuons à montrer l'exemple.



Barbara Hintermann
Directrice Générale



Juerg Schaeffler
Président du
Conseil de Fondation

Vision

Nous aspirons à un monde dans lequel les droits des enfants, tels que définis par la *Convention relative aux droits de l'enfant*, sont toujours respectés. Un monde dans lequel les enfants peuvent grandir dans un environnement sûr et devenir les acteurs du changement qu'ils souhaitent voir dans leur vie.

Mission

Afin de protéger les enfants et leur avenir, nous nous engageons à favoriser un changement durable pour protéger leurs droits et leur bien-être. Notre mission s'articule autour de trois engagements concrets.



Défendre les droits de l'enfant

Nous défendons les droits des enfants dans le monde entier et veillons à leur bien-être et à la mise en œuvre effective de leurs droits tels qu'ils sont définis par la *Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant* et dans d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

Écouter et impliquer les enfants

Nous aidons les enfants à exprimer leurs besoins et leurs intérêts et les encourageons à participer activement à la vie de leur communauté afin de favoriser leur autonomisation.



Une protection vitale grâce à nos programmes de base

Nous concentrons nos efforts sur la protection de la vie des enfants dans des contextes fragiles ainsi que dans des environnements plus stables. Nous développons trois programmes phares qui ont un fort impact sur leur vie : pour la santé des enfants, pour les enfants migrants et pour l'accès des enfants à la justice.

Valeurs

Nos valeurs socioculturelles et nos valeurs organisationnelles sont interdépendantes. Alors que les valeurs socioculturelles doivent être appliquées principalement dans notre collaboration interne, les valeurs organisationnelles nous guident dans notre interaction et notre travail avec les parties prenantes externes. Ces deux catégories de valeurs doivent nous inspirer et nous accompagner lorsque nous interagissons avec les gens.

Cinq valeurs social-culturelles nous guident dans toute collaboration et décrivent comment nous voulons interagir entre nous, de manière bilatérale et aussi entre équipes. Elles expriment un intérêt pour les besoins sociaux et culturels des autres. Elles rayonnent au sein de la communauté de Terre des hommes, c'est-à-dire de tous les membres du personnel. Ces valeurs sont liées à la diligence, à la discipline, à la loyauté, à l'honnêteté, à la fiabilité et à l'esprit d'équipe. Si nos valeurs socioculturelles s'appliquent principalement à la collaboration interne, elles sont tout aussi importantes dans nos interactions avec les parties prenantes externes à notre organisation.



1. DONNER DU SENS

Je donne un sens à tout ce que je fais, et les collègues peuvent le voir.

Je me sens engagé-e, je garde le cap et je motive mes collègues.

Je suis aligné-e avec les valeurs, la stratégie, les politiques et les procédures de l'organisation.

Je contribue à un environnement de travail sain.

J'ai le courage de faire ce qu'il faut dans l'intérêt de Tdh, de m'interroger sur le sens des actions que nous entreprenons et je fais des propositions.



2. ÊTRE AU SERVICE

Je valorise les idées, les propositions, les réflexions et les avis des autres.

J'offre et je fournis un soutien aux collègues.

J'ai confiance et je crois en la capacité des personnes avec lesquelles je travaille.

Je suis accessible et je suis en contact avec mes collègues.

Je partage mon expérience avec d'autres.



3. ÊTRE BIENVEILLANT-E

Je fais preuve de respect envers les autres.

Je suis sensible au bien-être physique et mental de mes collègues.

Je reconnais les réalisations de mes collègues/équipes et je sais les apprécier.

Je crée un sentiment d'inclusion et j'ai une attitude accueillante.

J'écoute mes collègues et je m'engage avec eux-elles.



4. ÊTRE INTÈGRE

Je suis redevable, je donne le meilleur de moi-même.

J'agis en tant que membre d'une équipe et au nom de l'organisation.

Je suis honnête avec tout le monde.

Je vis en accord avec mes valeurs les plus profondes.

Je fais passer les intérêts de l'organisation avant mes intérêts personnels.



5. AGIR AVEC ÉQUITÉ

Je m'oppose à toute pratique discriminatoire.

Je suis juste et impartial-e envers les autres.

Je suis attentif-ive aux différences et j'adapte mon attitude et mon comportement en conséquence.

J'essaie de comprendre les autres et de leur donner ce dont ils ont besoin pour apprécier leur travail.

Je suis conscient-e des déséquilibres de pouvoir.

Cinq valeurs organisationnelles nous guident dans nos choix opérationnels et stratégiques et sont à la base de toutes les décisions que nous prenons. Elles sont les attributs du caractère de notre organisation, créent notre identité, génèrent de l'émotion et s'arriment aux besoins et/ou aux sensibilités de nos parties prenantes externes comme les bénéficiaires, les partenaires et les donateurs. Si les valeurs organisationnelles sont principalement dédiées à nos relations avec les parties prenantes externes, elles font également sens à l'interne.



1. PARTICIPATION ET AUTONOMISATION

Nous promouvons et renforçons la participation et l'autonomisation.

Nous créons un espace pour la participation active et accueillons les contributions.

Nous sommes sensibles au besoin d'influence des autres.

Nous partageons et déléguons pouvoir et responsabilités.



2. PARTENARIAT ET COLLABORATION

Nous faisons confiance aux capacités des acteurs locaux comme premiers répondants et agents de changement.

Nous misons sur leurs forces et leurs besoins.

Nous valorisons la co-crédation et la complémentarité.

Nous faisons preuve d'humilité, de respect et d'équité, et reconnaissons les autres comme des partenaires à part égale.



3. INNOVATION ET APPRENTISSAGE

Nous favorisons une culture d'innovation.

Nous valorisons la curiosité, accueillons les nouvelles initiatives et encourageons la créativité.

Nous acceptons l'apprentissage volontaire et le droit à l'erreur.

Nous encourageons le partage des connaissances et visons la durabilité.



4. DIVERSITE ET INCLUSION

Nous célébrons la diversité et l'inclusion.

Nous reconnaissons leur richesse dans toutes nos activités.

Nous comprenons les contextes culturels et valorisons les différences.

Nous nous engageons véritablement pour un traitement égal.



5. LEADERSHIP ET EXCELLENCE

Nous cherchons à donner le meilleur, anticipons et sommes prêt-e-s à faire un effort supplémentaire pour le bien-être des enfants.

Nous fournissons des programmes de qualité et un soutien responsable et transparent.

Nous utilisons le pouvoir avec responsabilité.

Nous affirmons notre expertise et notre savoir-faire.

Nous défendons les droits des enfants dès que possible et cherchons activement les occasions de le faire.

[Lire notre Charte de collaboration ici.](#)



Droit International & Droits Nationaux

International

Nous promouvons et respectons les droits de l'enfant tels qu'énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Toute personne travaillant pour Terre des hommes doit, avant tout, protéger le droit de chaque enfant à vivre en sécurité, à l'abri de tout risque de mauvais traitement ou d'exploitation. Elle doit également agir en tout temps dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous respectons l'ensemble des traités internationaux en vigueur, en particulier les principes du droit international humanitaire.

National

En tant que fondation de droit suisse présente dans plusieurs pays et financée par de nombreux États, nous respectons les législations des pays dans lesquels nous opérons, ainsi que celles des donateurs. Nous faisons preuve d'une vigilance particulière quant au respect du droit pénal national et international. Nous ne collaborons pas avec des personnes, groupes ou organisations liés au trafic de drogue, au commerce d'armes, à la traite d'êtres humains et/ou à l'exploitation (notamment les pires formes de travail, y compris la prostitution), à la fraude, à l'évasion fiscale ou suspectés d'être impliqués dans toute autre activité sanctionnée.

Nous veillons au respect des législations en matière de protection des données en vigueur en Suisse et dans les pays où nous intervenons, ainsi qu'aux exigences de confidentialité concernant les données personnelles ou sensibles des bénéficiaires, membres des communautés dans lesquelles nous travaillons, partenaires, donateurs ou toute autre partie prenante, sauf lorsqu'une obligation légale de transparence ou liée à la liberté d'information est prévue par un droit national ou international ou par une obligation contractuelle.



Notre engagement en matière de qualité et de redevabilité

Notre travail est guidé par les normes internationales les plus élevées en matière de qualité et de redevabilité dans l'action humanitaire et la coopération au développement. Nous intégrons activement ces cadres dans nos programmes afin de garantir qu'ils soient efficaces, éthiques et responsables envers les communautés que nous soutenons.

Les principaux standards et certifications qui guident notre action sont les suivants :

- **Norme Humanitaire Fondamentale (CHS) — Core Humanitarian Standard :** Notre engagement fondamental en matière de qualité, de redevabilité et de réponse centrée sur les personnes.
- **Bonnes pratiques techniques :** Nous respectons les orientations du *SPHERE Handbook* et les *Normes minimales pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPMS)* afin de garantir des programmes techniquement solides.
- **Principes transversaux :** Notre approche s'appuie notamment sur le cadre "*Do No Harm*" ainsi que sur les lignes directrices du IASC en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.
- **Certification indépendante :** Nous sommes certifiés par **ZEWO**, le principal label suisse pour les organisations à but non lucratif, qui garantit une utilisation efficace et digne de confiance des fonds des donateurs.



Respecter nos engagements

Protéger ce qui nous est confié

Nous nous engageons à protéger les informations confidentielles, sensibles ou non publiques. Ce devoir de discrétion est essentiel pour préserver la confiance, protéger la réputation de l'organisation et assurer le respect des lois, réglementations et politiques internes. Toute personne agissant au nom de l'organisation doit traiter ces informations avec soin, intégrité et responsabilité.

Je m'engage à

- ✓ Traiter toute information confidentielle, sensible ou non publique avec le plus haut degré de soin et de discrétion.
- ✓ Utiliser ces informations uniquement à des fins légitimes et dans le cadre de mes responsabilités professionnelles.
- ✓ Ne partager des informations confidentielles que sur la base du strict besoin de savoir et uniquement avec des personnes autorisées.
- ✓ Protéger les informations sous toutes leurs formes (orales, écrites, numériques ou électroniques) contre tout accès non autorisé, toute perte, tout mauvais usage ou toute divulgation.
- ✓ Maintenir mon devoir de discrétion même après la fin de mon contrat ou engagement au sein de l'organisation.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Divulguer des informations confidentielles ou sensibles à des personnes non autorisées, que ce soit par curiosité, convenance ou pression extérieure, quelle qu'en soit l'intention.
- ✗ Discuter de sujets confidentiels dans des lieux publics ou via des moyens de communication non sécurisés.
- ✗ Utiliser des informations confidentielles à des fins personnelles ou au bénéfice de tiers.
- ✗ Accéder à, collecter ou conserver des informations sans nécessité professionnelle.
- ✗ Tenter de contourner les mesures de sécurité ou de confidentialité établies par l'organisation.

Être transparent-e face aux conflits d'intérêts

À Terre des hommes, nous travaillons tous vers un objectif commun : agir au mieux pour les personnes que nous soutenons. Il peut arriver que des relations personnelles, des activités ou des intérêts financiers semblent entrer en conflit avec cet objectif. Ce qui importe, c'est d'être transparent-e. En cas de doute, même minime, concernant un potentiel conflit d'intérêts, il est essentiel d'en parler rapidement. La transparence protège votre intégrité, renforce la confiance et permet de résoudre la situation avant qu'elle ne devienne problématique.

Je m'engage à

- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré.
- ✓ Éviter les situations où des intérêts personnels entrent, ou pourraient entrer, en conflit avec ceux de l'organisation.
- ✓ Demander conseil en cas d'incertitude.
- ✓ Me retirer de toute prise de décision impliquant un intérêt personnel ou financier.
- ✓ Ne pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité en espèces ou de valeur supérieure à un montant symbolique.
- ✓ Agir dans l'intérêt de l'organisation en tout temps.

[Lire notre Politique des conflits d'intérêts ici.](#)



Je m'engage à ne pas

- ✗ Utiliser ma position, les ressources ou les informations de l'organisation à des fins personnelles ou pour favoriser des ami-e-s ou des membres de ma famille.
- ✗ Conclure des affaires avec des membres de ma famille ou des ami-e-s au nom de l'organisation sans divulgation préalable et approbation.
- ✗ Accepter des pots-de-vin, de l'argent ou des cadeaux de valeur supérieure à un montant symbolique en échange d'une influence.
- ✗ Participer à des décisions concernant une personne ou entité avec laquelle j'ai une relation personnelle ou financière étroite.
- ✗ Accepter un travail extérieur qui affecte ma performance, crée un conflit avec mon rôle ou porte atteinte à la réputation de l'organisation.

[Recevoir la formation sur la Politique des conflits d'intérêts.](#)



Assumer notre rôle dans la prévention de la fraude et de la corruption

En tant qu'organisation guidée par des valeurs, nous appliquons **une tolérance zéro** envers la fraude, le gaspillage et les abus, et nous nous engageons à prévenir toute forme de fraude. L'intégrité et la confiance sont les fondements de notre action. Chaque personne porte la responsabilité de protéger nos valeurs et nos ressources contre la fraude et la corruption.

Je m'engage à

- ✓ Agir avec intégrité et protéger les biens, les fonds, l'intégrité et la réputation de Terre des hommes.
- ✓ Utiliser les ressources de Terre des hommes de manière responsable et uniquement pour leur usage prévu.
- ✓ Tenir des registres exacts et véridiques de toutes les transactions et activités.
- ✓ Signaler immédiatement tout soupçon de fraude, corruption ou pratiques illicites.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Accepter, offrir ou solliciter des pots de vin, rétrocommissions ou tout paiement ou avantage indu.
- ✗ Détourner, endommager ou utiliser de manière inappropriée les biens, fonds ou ressources de l'organisation.
- ✗ Antidater des documents, falsifier des dossiers ou des documents financiers pour quelque raison que ce soit.
- ✗ Ignorer ou couvrir un comportement suspect ou un manquement avéré.
- ✗ Utiliser les fonds ou ressources de l'organisation à des fins personnelles ou non autorisées.
- ✗ Faire appel à des tiers pour accomplir des actes interdits.

[Lire notre Politique contre la fraude et la corruption ici.](#) 

[Recevoir la formation sur la Politique contre la fraude et la corruption.](#) 

Respecter les sanctions: notre responsabilité de conformité

Nous nous engageons à agir dans le respect de la loi et à maintenir les standards éthiques les plus élevés. Cela implique d'éviter toute relation avec des individus, entités ou organisations visés par des sanctions ou embargos internationaux. En vérifiant soigneusement les tiers avec lesquels nous collaborons, nous protégeons l'intégrité de Terre des hommes et garantissons une action humanitaire légale, honnête et responsable.

Je m'engage à

- ✓ Vérifier tout tiers par rapport aux listes de sanctions applicables avant tout engagement.
- ✓ Coopérer pleinement avec les contrôles et procédures internes de filtrage.
- ✓ Chercher conseil en cas de doute sur une personne, entité ou pays potentiellement sanctionné.

Lire notre Politique contre l'engagement avec des parties sanctionnées ici.



Recevoir votre formation sur la Politique contre l'engagement avec des parties sanctionnées.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Entretenir sciemment des relations avec des personnes, entités ou pays soumis à des sanctions.
- ✗ Contourner la législation en passant par des arrangements indirects ou via des tiers.
- ✗ Ignorer des signaux d'alerte (conditions de paiement inhabituelles, documentation incohérente, manque d'informations sur les propriétaires, etc.).



Sauvegarde et protection de l'enfance : notre engagement pour la sécurité

Nous appliquons **une tolérance zéro** envers les violations de sauvegarde et nous nous engageons à créer et maintenir un environnement sûr et respectueux pour toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, en particulier les enfants et les adultes vulnérables.

Nous avons le devoir de faire respecter les standards les plus élevés pour protéger contre les abus, l'exploitation et les atteintes.

Je m'engage à

- ✓ Prioriser la sécurité et le bien-être des enfants et des personnes vulnérables dans toutes mes interactions.
- ✓ Créer et maintenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels, et soutenir les systèmes qui garantissent un tel environnement.
- ✓ Assurer une supervision adéquate lors des activités avec des enfants, conformément à la Politique et au Manuel de sauvegarde.
- ✓ Maintenir en tout temps des limites professionnelles.



Je m'engage à ne pas

- ✗ M'engager dans toute forme d'abus, y compris physique, émotionnel, sexuel, négligence ou harcèlement.
- ✗ Développer des relations pouvant être perçues comme exploitantes ou inappropriées.
- ✗ Avoir une activité sexuelle avec une personne mineure (< 18 ans), même en cas de majorité ou consentement local, aucune erreur sur l'âge ne constitue une défense.
- ✗ Entrer en mariage avec un enfant, y compris pour les membres de ma propre famille.
- ✗ Échanger argent, emploi, biens ou services contre des relations sexuelles ou des comportements humiliants, dégradants ou exploitants.
- ✗ Entretenir une relation sexuelle avec des bénéficiaires des programmes.
- ✗ Utiliser ma position de confiance pour influencer, manipuler ou contraindre un enfant ou une personne vulnérable.
- ✗ Partager mes coordonnées personnelles avec des enfants ou communiquer en dehors des canaux approuvés.
- ✗ Ignorer ou dissimuler des préoccupations de sauvegarde.

[Lire notre Politique de sauvegarde ici.](#)



[Recevoir votre formation sur la
Politique de sauvegarde.](#)



Directives relatives aux réseaux sociaux : une responsabilité éthique

Les réseaux sociaux sont un outil puissant permettant à Terre des hommes de sensibiliser, de partager son expertise et de mobiliser autour des droits et du bien-être des enfants. Chaque message ou image que nous publions reflète non seulement notre organisation, mais aussi nos valeurs et nos engagements.

Cela implique que notre communication soit cohérente, respectueuse et en accord avec nos principes éthiques. La dignité et la sécurité des enfants constituent la priorité absolue. Nous protégeons toujours leur identité et les représentons avec dignité. Notre crédibilité repose sur la confiance de nos publics, partenaires et surtout des communautés auprès desquelles nous travaillons. Nous devons garantir une communication professionnelle, responsable et véritablement au service des enfants que nous défendons.

Je m'engage à

- ✓ Ne partager que des contenus respectant la dignité, la sécurité et la vie privée des enfants.
- ✓ Utiliser des images et du matériel validés et disponibles sur les plateformes officielles (Picture Park, Canva, Knowledge Center).
- ✓ Respecter l'identité visuelle de Terre des hommes et utiliser les modèles approuvés afin d'assurer la cohérence.
- ✓ Faire preuve de respect dans toutes mes interactions: rester professionnel-le et courtois-e, y compris en réponse à des critiques ou commentaires négatifs.
- ✓ Être transparent-e et précis-e, et partager uniquement des informations vérifiées. Je cite les sources lorsque cela est pertinent.

Lire nos Directives digitales et réseaux sociaux ici.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Rediriger les bénéficiaires ou membres de leurs familles me contactant via mes comptes personnels vers d'autres canaux personnels : je les oriente vers les canaux officiels de Terre des hommes (email, numéro du bureau, personne de contact).
- ✗ Publier des photos ou récits de bénéficiaires sur mes comptes personnels — je peux en revanche repartager les contenus des comptes officiels de Terre des hommes.
- ✗ Publier des informations sensibles ou non vérifiées, en particulier si elles pourraient mettre en danger des enfants, collègues ou communautés.
- ✗ Créer ou partager des images d'enfants générées via des outils d'intelligence artificielle.
- ✗ Utiliser les comptes institutionnels pour exprimer des opinions personnelles, positions politiques ou contenus étrangers à notre mission.
- ✗ Ouvrir ou gérer un compte Terre des hommes sans validation préalable.



Conduite sur le lieu de travail : un environnement sûr, respectueux et sain

Terre des hommes s'engage à instaurer et garantir un environnement de travail sûr, respectueux et sain, à améliorer la gestion des ressources humaines et à promouvoir le bien-être de ses collaborateurs et collaboratrices.

Chaque membre du personnel a la responsabilité éthique d'adopter un comportement conforme aux valeurs de l'organisation, en préservant la dignité, l'équité et l'inclusion, tout en assurant un cadre sûr et respectueux pour l'ensemble des collègues, des bénéficiaires et des partenaires.

Je m'engage à

- ✓ Traiter chacun-e avec respect, équité et dignité.
- ✓ Promouvoir l'inclusion, valoriser la diversité et reconnaître les réalisations.
- ✓ Soutenir et aider mes collègues, partager mes connaissances et apporter mon assistance.
- ✓ Communiquer de manière respectueuse et constructive en tout temps.
- ✓ Faire vivre les valeurs de **Service, de Bienveillance et d'Équité**.
- ✓ Veiller au bien-être physique et mental de mes collègues.
- ✓ Écouter les retours, corriger mon comportement si nécessaire et formuler un feedback de manière respectueuse.
- ✓ Exprimer clairement à un-e collègue si je me sens mal à l'aise, dérangé-e ou contrarié-e par un comportement, un propos, un écrit ou une action et accueillir de la même manière un tel retour en corrigeant mon attitude.
- ✓ Adopter un comportement responsable lors des événements officiels, y compris lorsque la consommation d'alcool est autorisée.
- ✓ Avoir conscience des déséquilibres de pouvoir et éviter d'exploiter mon rôle ou mon autorité.

Lire notre Directive sur la conduite
du personnel au travail ici.



Recevoir votre formation sur la Directive
sur la conduite du personnel au travail.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Discriminer une personne en raison de sa race, de son genre, de son âge, d'un handicap, de ses convictions ou de toute autre caractéristique personnelle.
- ✗ Abuser de mon autorité ou influencer de manière injuste le travail ou la carrière d'autrui.
- ✗ Intimider, harceler, exercer des pressions ou diffuser des rumeurs.
- ✗ Commettre ou menacer de commettre des violences physiques.
- ✗ Employer une communication hostile ou irrespectueuse, verbalement ou par écrit.
- ✗ Consommer des substances illicites ou de l'alcool dans des situations où cela est interdit.



Confidentialité : garantir la préservation et la protection des droits

Terre des hommes collecte et traite des données personnelles afin de mener à bien sa mission humanitaire, gérer ses opérations et se conformer à ses obligations légales. Ces données peuvent concerner, entre autres, les bénéficiaires, les donateurs, les partenaires, les candidat·e·s à l'emploi et les personnes qui visitent le site internet.

L'organisation veille à ce que les données personnelles soient collectées de manière licite, conservées en sécurité et partagées uniquement lorsque cela est nécessaire et autorisé.

Toute personne dispose de droits sur ses données : accès, rectification, suppression.

Terre des hommes s'engage à assurer la transparence, la minimisation des données et la protection des informations personnelles, conformément au droit suisse et aux législations internationales applicables.

Je m'engage à

- ✓ Collecter et traiter des données personnelles uniquement lorsque cela est nécessaire et pour des finalités clairement définies.
- ✓ Informer les personnes concernées de l'utilisation de leurs données.
- ✓ Stocker les données de manière sécurisée et limiter leur accès aux seules personnes autorisées.
- ✓ Respecter les droits des individus, notamment leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression.
- ✓ Coopérer avec le·la responsable de la protection des données lorsque je traite des données personnelles.

Je m'engage à ne pas

- ✗ Collecter des données personnelles sans base légale ou sans finalité claire.
- ✗ Partager des données personnelles avec des tiers sans base légale ou obligation correspondante.
- ✗ Conserver des données personnelles plus longtemps que nécessaire.
- ✗ Ignorer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées.
- ✗ Utiliser des données personnelles à des fins de profilage ou de marketing sans consentement approprié.
- ✗ Négliger les mesures de sécurité ou contourner les procédures de protection des données.

[Lire notre Politique de confidentialité ici.](#) 



Protection des données personnelles : transparence, licéité et équité

Terre des hommes s'engage à protéger les données personnelles de toutes les personnes avec lesquelles elle interagit, membres du personnel, bénéficiaires, partenaires et autres, en garantissant un traitement licite, équitable et transparent.

Cela implique de ne collecter que les données strictement nécessaires, de les sécuriser de manière appropriée et de respecter les droits des individus.

Les membres du personnel ainsi que les prestataires de services doivent respecter des principes stricts, tels que la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude et la sécurité.

Je m'engage à

- ✓ Coopérer avec le·la responsable de la protection des données afin de garantir la conformité avec les lois applicables.
- ✓ Traiter les données personnelles uniquement pour des finalités spécifiques et légitimes.
- ✓ Veiller à ce que les données soient exactes, à jour et pertinentes.
- ✓ Protéger les données personnelles grâce à des mesures techniques et organisationnelles appropriées.
- ✓ Informer le·la responsable de la protection des données avant de débiter ou modifier toute activité importante de traitement.
- ✓ Répondre aux demandes des personnes concernées conformément aux exigences légales.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Collecter ou conserver des données personnelles inutiles ou obsolètes.
- ✗ Partager des données personnelles sans base légale ou sans garanties appropriées.
- ✗ Ignorer les principes de protection des données ou contourner les procédures internes.
- ✗ Retarder la notification d'une violation ou d'un incident lié aux données.
- ✗ Utiliser les données personnelles à des fins autres que celles définies de manière explicite.

Lire notre Politique de protection
des données personnelles ici.



Utilisation du matériel informatique : sécurité de l'information

Terre des hommes met des ressources informatiques à disposition de son personnel pour un usage professionnel, avec des règles claires visant à garantir la sécurité, la confidentialité et une utilisation responsable. Chaque membre du personnel doit protéger les données et les systèmes contre tout accès non autorisé, usage abusif ou perte, et respecter les exigences légales ainsi que les règles internes. Chaque membre du personnel doit aussi adopter de bonnes pratiques en matière d'installation de logiciels, d'utilisation d'internet, de télétravail et de gestion des données, et signaler immédiatement tout incident ou faille.



Je m'engage à ne pas

- ✗ Laisser mon poste de travail déverrouillé ou sans surveillance.
- ✗ Installer des logiciels non autorisés, utiliser du contenu piraté ou installer des logiciels de type pair à pair.
- ✗ Utiliser les ressources informatiques de Terre des hommes pour accéder à ou diffuser du contenu illégal, offensant ou dangereux.
- ✗ Stocker des données privées sur les systèmes de Terre des hommes, sauf si cela est explicitement autorisé et clairement identifié.
- ✗ Partager mes identifiants ou permettre à quiconque d'accéder à mon compte.
- ✗ Utiliser l'email ou l'internet de l'organisation de manière excessive à des fins personnelles durant les heures de travail.
- ✗ Négliger les règles de protection des données lors du télétravail ou de l'utilisation d'appareils personnels.

Je m'engage à

- ✓ Utiliser les ressources informatiques de Terre des hommes uniquement à des fins professionnelles.
- ✓ Verrouiller mon poste de travail lorsque je m'en éloigne et protéger tous les appareils par des mots de passe.
- ✓ Respecter les règles d'installation de logiciels établies par l'organisation et les lois relatives aux droits d'auteur.
- ✓ Stocker les données confidentielles uniquement sur des plateformes approuvées.
- ✓ Garder mes mots de passe confidentiels et les modifier régulièrement.

[Lire notre Règlement et usage informatique ici.](#)



Protéger notre innovation : un engagement partagé en matière de propriété intellectuelle

Chez Terre des hommes, notre capacité à innover et à produire un impact durable pour les enfants repose sur les actifs intellectuels que nous créons et protégeons. La Politique relative aux droits de propriété intellectuelle existe afin de garantir la protection de ces actifs et de veiller à ce que notre travail demeure efficace, fiable et propre à notre mission.

La protection de la propriété intellectuelle est une responsabilité partagée, qui exige la vigilance de chacun·e pour protéger non seulement les actifs de Terre des hommes, mais aussi pour respecter les droits des tiers et déclarer clairement tout travail préexistant utilisé.

Je m'engage à

- ✓ Reconnaître que toute propriété intellectuelle créée dans le cadre de mes fonctions, à l'aide des ressources ou financements de Terre des hommes, appartient exclusivement à Terre des hommes.
- ✓ Protéger les marques de Terre des hommes, y compris son nom, son logo et ses slogans.
- ✓ Maintenir la confidentialité de toute information sensible durant et après mon engagement, tant que ces informations ne sont pas rendues publiques.
- ✓ Vérifier que je dispose des autorisations ou licences nécessaires pour tout contenu, logiciel ou matériel provenant de tiers et utilisé dans mon travail.
- ✓ Comprendre que si j'utilise une propriété intellectuelle personnelle ou préexistante, j'accorde automatiquement à Terre des hommes une licence mondiale, non exclusive et libre de redevance pour l'utiliser dans ses activités.
- ✓ Restituer l'ensemble des documents ou supports liés à la propriété intellectuelle à Terre des hommes à la fin de mon contrat ou engagement.

[Read our Intellectual Property Rights Policy here.](#) 

[Click here to receive your training on Intellectual Property Rights Policy.](#) 



Je m'engage à ne pas

- ✗ Revendiquer la propriété personnelle des travaux réalisés pour Terre des hommes durant mon engagement ou en utilisant ses ressources.
- ✗ Exercer mes «droits moraux» (lorsque la loi l'autorise) d'une manière qui empêcherait ou compromettrait l'utilisation légitime de l'œuvre par Terre des hommes.
- ✗ Intégrer dans mes travaux du matériel appartenant à des tiers sans licence, au risque d'engager ma responsabilité personnelle pour toute violation.
- ✗ Développer des projets personnels relevant de la propriété intellectuelle en utilisant le temps, les ressources, le financement ou les infrastructures de Terre des hommes.
- ✗ Présenter ou publier tout élément potentiellement brevetable avant d'obtenir l'autorisation de Terre des hommes.
- ✗ Divulguer toute information confidentielle ou sensible relative à Terre des hommes sans autorisation écrite ou obligation légale.
- ✗ Conserver des copies de la propriété intellectuelle de Terre des hommes après la fin de mon engagement.

Protéger notre planète : notre engagement envers l'environnement

La crise climatique et la dégradation de l'environnement comptent parmi les défis les plus urgents de notre époque, avec des conséquences particulièrement graves pour les enfants, les jeunes et les communautés vulnérables.

En tant qu'organisation engagée pour les droits et la protection de l'enfant, nous avons la responsabilité de préserver l'environnement qui rend la vie possible, de réduire l'empreinte écologique de nos opérations, d'adapter notre travail pour renforcer la résilience des communautés face au changement climatique et de promouvoir les droits et la justice environnementale. En agissant de manière responsable envers l'environnement, nous défendons les valeurs de Terre des hommes et veillons à ce que nos actions d'aujourd'hui ne compromettent pas les droits des générations futures.

Je m'engage à

- ✓ Réduire activement mes émissions de carbones en privilégiant des options à faible impact chaque fois que possible, y compris dans mes choix de déplacement.
- ✓ Utiliser les ressources, énergie, eau, matériaux, de manière responsable et éviter tout impact négatif sur les écosystèmes locaux (pollution, déchets, etc.).
- ✓ Veiller à ce que les risques et impacts environnementaux ainsi que les considérations climatiques soient intégrés dans la conception, la planification et la mise en œuvre des projets.
- ✓ Continuer à me former sur les enjeux environnementaux liés à mon travail et encourager un comportement responsable auprès des collègues, partenaires et communautés.
- ✓ Rapporter de manière transparente la performance environnementale, les défis et les enseignements, conformément aux systèmes de suivi et d'imputabilité de l'organisation.
- ✓ Signaler et proposer des améliorations lorsque j'identifie des pratiques inutilement néfastes pour l'environnement ou contraires aux objectifs de notre politique environnementale.

Je m'engage à ne pas

- ✗ Considérer la responsabilité environnementale comme la tâche d'autrui.
- ✗ Justifier des choix nuisibles pour l'environnement par la seule commodité, l'habitude, l'urgence ou le coût.
- ✗ Ignorer ou minimiser les dommages environnementaux causés par nos opérations ou nos partenaires, même s'ils semblent mineurs ou indirects.
- ✗ Écarter ou faire taire les préoccupations environnementales soulevées par des collègues, partenaires, enfants, jeunes ou communautés.
- ✗ Participer à, permettre ou tolérer toute forme de déclaration mensongère, de greenwashing ou de négligence dans l'action environnementale, ni dissimuler ou minimiser des incidents ou non conformités environnementales.

[Lire notre Politique environnementale ici.](#)



[Recevoir votre formation sur la
Politique environnementale.](#)



Assumer nos responsabilités

Nos engagements

- Nous faisons des choix courageux et agissons avec conviction et détermination.
- Nous visons des changements positifs, pertinents et durables dans la vie des enfants et des jeunes, de leurs familles et de leurs communautés.
- Nous défendons une approche intègre, responsable et transparente fondée sur la coopération et la promotion de la diversité.
- Nous nous efforçons d'agir avec humanité et professionnalisme avec et auprès des enfants et des jeunes, ainsi que de promouvoir la justice et l'équité.
- Nous valorisons, respectons et appuyons notre personnel et nos bénévoles qui, collectivement et individuellement, font preuve d'un profond dévouement envers les enfants et les jeunes, leurs familles, leurs communautés, et sommes redevables envers nos bailleurs de fonds.
- Nous reconnaissons, apprécions et soutenons le rôle primordial des acteurs locaux dans leur propre développement, notamment le rôle des communautés.
- Nous œuvrons au service d'un monde durable et nous nous engageons à limiter au maximum notre empreinte carbone.

Nos principes d'action

- Nous agissons dans l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits humains.
- Nous promouvons et améliorons la participation et l'émancipation des enfants, des jeunes, des familles et des communautés.
- Nous favorisons l'adhésion des partenaires locaux aux projets et aux actions, et renforçons les systèmes locaux de manière à donner aux différents acteurs nationaux et locaux les moyens de fournir une expertise conforme aux principes de bonne pratique.
- Nous faisons confiance aux capacités des acteurs et des communautés en tant que principaux intervenants et agents de changement, et mettons à profit ces capacités.
- Nous agissons dans l'intérêt humanitaire, du développement et de la paix.
- Nous favorisons constamment l'apprentissage, le perfectionnement, la collaboration et le partage de connaissances.
- Nous visons l'innovation et la pérennité dans l'ensemble de nos actions et de nos programmes.
- Nous sommes responsables et transparents envers nos bénéficiaires, nos partenaires, nos bailleurs de fonds et nous-mêmes.
- Nous nous associons à d'autres organisations pour plaider en faveur des droits des enfants et des jeunes.



Devoir de diligence : contribuer à un meilleur environnement de travail

Le personnel humanitaire est exposé à des risques sans précédent dans l'exercice de ses fonctions. Les contextes dans lesquels Terre des hommes intervient sont marqués par la présence de menaces, et y travailler implique d'y être directement confronté.

Terre des hommes accorde donc une attention particulière à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs et des membres de leur famille qui y ont droit.

L'organisation met en place un système d'appui rigoureux, transparent et prévisible afin d'atténuer et de gérer les risques auxquels son personnel est exposé dans l'exercice de son travail.

Nous nous engageons à

- ✓ Observer les règles de précaution destinées à préserver la sécurité, la protection et le bien-être du personnel.
- ✓ Fournir des directives et politiques, y compris les réglementations pertinentes en matière de santé, sécurité et sûreté, afin que le personnel puisse s'y conformer.
- ✓ Contribuer à une compréhension adéquate par le personnel de son environnement de travail.
- ✓ Solliciter le consentement éclairé du personnel.
- ✓ Veiller à ce que les rapports relatifs à des préoccupations ou incidents en lien avec le devoir de protection soient reçus et traités.

Nous nous engageons à ne pas

- ✗ Exposer notre personnel à une menace connue ou négliger les risques pour sa sécurité.
- ✗ Omettre de fournir la formation ou l'équipement nécessaires.
- ✗ Ignorer les rapports de violations présumées du devoir de diligence.
- ✗ Refuser de soutenir des collègues en difficulté.
- ✗ Agir, ou attendre que le personnel agisse, au-delà de ses compétences raisonnables.

Lire notre Politique en matière
de devoir de diligence [ici](#).



Vivre nos valeurs : diversité, équité et inclusion en action

Chez Terre des hommes, nous considérons la diversité, l'équité et l'inclusion comme des forces essentielles qui enrichissent notre sagesse collective, renforcent notre résilience et stimulent notre capacité d'innovation. Le respect de ces valeurs est au cœur de notre mission, afin de servir les enfants et les communautés avec dignité, respect et justice.

Chaque membre du personnel est attendu à incarner ces principes dans ses actions, décisions et interactions.

Nous nous engageons à

- ✓ Respecter et valoriser les individus pour leurs compétences, leur expérience, leur éthique et leur intégrité, indépendamment de leur état de santé, origine ethnique, âge, genre, religion, langue, nationalité ou toute autre caractéristique personnelle.
- ✓ Favoriser un environnement de travail inclusif, sûr et accessible, en adaptant les pratiques lorsque cela est possible pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ Soutenir l'égalité des chances dans le recrutement, l'évolution professionnelle et l'accès aux responsabilités, en veillant à un équilibre en matière de genre, de représentation géographique et de générations.
- ✓ Appliquer une approche fondée sur les droits humains dans notre travail.
- ✓ Placer les enfants et les bénéficiaires au centre des cycles de programme et de projet, afin de permettre une participation significative et une véritable autonomisation.
- ✓ Encourager la collaboration et les partenariats qui soutiennent les objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion.
- ✓ Utiliser un langage et des images inclusives dans la communication et la programmation afin de refléter le respect de toutes les personnes.
- ✓ Participer à l'apprentissage, à l'innovation et au partage des connaissances, en respectant les différentes approches et expériences pour renforcer les résultats collectifs.



Nous nous engageons à ne pas

- ✗ Participer à ou tolérer toute forme de discrimination, préjugé ou exclusion fondée sur des caractéristiques personnelles sans lien avec la compétence ou l'intégrité.
- ✗ Prendre des décisions de recrutement, de promotion ou d'évaluation sur la base de préférences personnelles, de favoritisme ou de critères non fondés sur le mérite.
- ✗ Créer ou entretenir un environnement de travail qui serait non sûr, inaccessible ou irrespectueux envers les collègues, les enfants ou les bénéficiaires.
- ✗ Porter atteinte aux droits humains, à la participation ou à l'autonomisation des enfants, des bénéficiaires ou du personnel.
- ✗ Ignorer les occasions de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion, notamment en matière de mentorat, de développement des talents ou d'initiatives de sensibilisation.
- ✗ Utiliser un langage, des images ou des communications excluant ou dévalorisant un individu ou un groupe.
- ✗ Entraver les mesures d'imputabilité ou omettre de signaler des non conformités aux principes de diversité, d'équité et d'inclusion.

Lire notre Politique de diversité, d'équité et d'inclusion ici.



Speaking Up : Responsabilité, signalement et protection des lanceur·euse·s d'alerte

Chez Terre des hommes, l'un de nos principes fondamentaux est de maintenir une culture d'intégrité et de responsabilité. Au cœur de cette culture se trouve le principe selon lequel tout manquement doit être signalé.

Créer un environnement sûr exige à la fois une culture de signalement solide et des mesures sérieuses de protection envers celles et ceux qui font preuve de courage en parlant. Ces mesures s'appliquent à tous les niveaux de l'organisation ; personne n'est au-dessus de nos valeurs communes ni de nos standards.

Nous nous engageons à

- ✓ Interdire strictement toute forme de représailles, intimidation, discrimination ou sanction injustifiée, à l'encontre d'un membre du personnel ayant signalé une préoccupation de bonne foi.
- ✓ Traiter tous les signalements de manière confidentielle et protéger l'identité du lanceur·euse d'alerte autant que possible, en l'informant avant toute divulgation nécessaire à l'enquête ou exigée par la loi.
- ✓ Évaluer et mettre en place immédiatement des mesures de protection adaptées pour les personnes exposées à un risque, avec leur consentement.
- ✓ Respecter pleinement la présomption d'innocence et le droit à la défense de la personne mise en cause, en protégeant également son identité autant que possible durant le processus.
- ✓ Offrir plusieurs canaux internes de signalement, accessibles et clairs.
- ✓ Enquêter sérieusement et de manière exhaustive sur tout signalement de comportement fautif.



Nous nous engageons à ne pas

- ✗ Permettre qu'un membre du personnel fasse l'objet de représailles pour avoir signalé une préoccupation de bonne foi. Les représailles constituent en elles mêmes une faute grave pouvant entraîner des mesures disciplinaires.
- ✗ Révéler l'identité d'un·e lanceur·euse d'alerte uniquement en cas de raison légitime ou nécessité liée à l'enquête, et après en avoir informé la personne concernée.
- ✗ Refuser les signalements anonymes, même si l'identification est encouragée pour permettre un soutien et une enquête plus complets.
- ✗ Tolérer les signalements malveillants ou effectués de mauvaise foi, qui sapent la confiance et entraînent des mesures disciplinaires.
- ✗ Refuser une protection en raison du rôle, du niveau hiérarchique ou du type de contrat du membre du personnel.



Notre politique de protection des lanceur-euse-s d'alerte est en place pour garantir que vous êtes autonome et vous encourager à vous exprimer. Votre volonté de signaler vos préoccupations est un moteur clé de confiance et de transparence dans notre organisation. La responsabilité ne consiste pas seulement à affronter les conséquences ; Il s'agit de la redevabilité. Chez Terre des hommes, nous veillons à ce que les préoccupations soulevées soient prises au sérieux, enquêtées et résolues.

Je m'engage à

- ✓ Exprimer mes préoccupations et signaler tout comportement suspect, violation de politique ou comportement contraire à l'éthique.
- ✓ Utiliser les mécanismes de signalement établis pour remonter les informations en toute sécurité et confidentialité.
- ✓ Fournir des informations précises et complètes afin de faciliter les enquêtes.
- ✓ Coopérer pleinement avec les enquêtes, tout en respectant la confidentialité et les exigences procédurales.
- ✓ Faire preuve de responsabilité et d'intégrité dans mes actions, en assumant mes obligations.

Je m'engage à ne pas

- ✗ Garder le silence face à un comportement fautif ou une violation.
- ✗ Participer à des représailles, intimidations, harcèlements ou discriminations envers quelqu'un ayant signalé une préoccupation de bonne foi.
- ✗ Faire de faux signalements ou fournir volontairement des informations trompeuses.
- ✗ Obstruer des enquêtes ou refuser de coopérer lorsqu'il est nécessaire de le faire.
- ✗ Compromettre la confidentialité ou la sécurité de toute personne impliquée dans un signalement ou une enquête.

[Lire notre Politique de signalement interne et protection des lanceur-euse-s d'alerte ici.](#)



Violation ? *Speak up!*

Canaux de signalement : voyez, signalez, agissez.

Il est de votre responsabilité de signaler tout manquement

Vous pouvez utiliser n'importe lequel de ces canaux pour soumettre un signalement :



Parler directement avec l'équipe des Ressources humaines.



Faire part de vos préoccupations à votre responsable hiérarchique ou tout cadre supérieur.



Contacter le Point focal de la sauvegarde.



Envoyer un email à concern@tdh.org



Soumettre un signalement via : concern.tdh.org

Que se passe-t-il après votre signalement ?



Nous accuserons réception de votre signalement.



Nous traiterons votre signalement avec sensibilité et confidentialité.



Des services de soutien ou de conseil pourront être mis à disposition si nécessaire pendant le processus.



Nous pourrions vous contacter pour clarifier certains éléments ou organiser un entretien afin de bien comprendre la situation.



Nous analyserons votre signalement et prendrons les mesures appropriées.

Sécurité et confidentialité
concern.tdh.org



Comprendre le processus d'enquête



Réception

ÉTAPE 1 Après avoir reçu une préoccupation, le·la lanceur·euse est généralement contacté·e pour fournir des informations supplémentaires.



Évaluation

ÉTAPE 2 Sur la base des informations reçues, le Bureau global de l'éthique, des risques et de la conformité évaluera l'allégation et déterminera de quelles violations potentielles il s'agit ainsi que les lieux de transfert de l'allégation pour examen et traitement.



Enquête

ÉTAPE 3 Une enquête est menée pour découvrir la véracité des faits rapportés à l'aide de preuves fiables recueillies lors d'entretiens, de témoignages et de documents pertinents.
La durée d'une enquête peut varier, cela dépend de la complexité de l'affaire et de la quantité d'informations à collecter et vérifier.



Rapport d'enquête et mesures correctives

ÉTAPE 4 Après la fin de l'enquête et la diffusion du rapport d'enquête, la direction et les ressources humaines prennent alors les mesures nécessaires pour résoudre la situation, qui peuvent inclure des mesures disciplinaires ou d'autres mesures correctives.

Répertoire global

Chez Terre des hommes, le **Répertoire Global** constitue notre bibliothèque en ligne officielle, rassemblant l'ensemble des documents organisationnels clés en un espace unique et facilement accessible. Il vise à garantir la cohérence, la transparence et la conformité dans toutes nos équipes et tous nos bureaux à travers le monde.

À travers le Répertoire Global, nous souhaitons promouvoir une culture de redevabilité et d'apprentissage continu. Il permet à chaque membre du personnel, quel que soit son niveau de responsabilité, d'accéder, de consulter et de contribuer à la documentation qui guide notre travail quotidien.

Le Répertoire Global remplit les fonctions suivantes :

- **Soutenir une documentation efficace :** Le Répertoire encourage les équipes à documenter et mettre à jour de manière systématique les politiques, processus et directives, garantissant ainsi la préservation et l'accessibilité des connaissances institutionnelles.
- **Renforcer la compréhension et la conformité :** Grâce à un accès centralisé aux standards, cadres et procédures, l'outil aide l'ensemble du personnel à s'aligner sur les exigences organisationnelles et sur les bonnes pratiques.
- **Promouvoir la collaboration et le partage d'informations :** Le Répertoire permet aux équipes de toutes les régions et délégations d'échanger leurs expériences, ressources et innovations, renforçant ainsi la cohésion et l'apprentissage inter-régional.

En fin de compte, le Répertoire Global reflète notre engagement à bâtir une organisation informée, conforme et connectée, où l'information circule librement et où chacun-e dispose des outils nécessaires pour travailler de manière efficace et responsable.

[Accéder au Répertoire global ici.](#) 



Impressum

Créé par : Bureau Global Éthique, Risques et Conformité.

Remplace : Code de conduite global (2018)

Revu et validé par : CODIR en mars 2026 et Conseil de Fondation en avril 2026.

Exigence : Obligatoire

Mise en page : Angel-Grafik (hello@angel-grafik.ch)

Pictures : Terre des hommes remercie les photographes professionnel-le-s ayant contribué-e-s à cette publication.

**Chaque enfant dans le monde
a le droit d'être un enfant,
tout simplement.**



©Tdh/Grace Medina



Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Route des Plaines-du-Loup 55, 1018 Lausanne
T +41 58 611 06 11, donorcare@tdh.org
www.tdh.org, CH41 0900 0000 1001 1504 8

 www.tdh.org/donner
 www.facebook.com/www.tdh.org
 www.linkedin.com/company/tdh-org
 www.instagram.com/tdh_org



Terre des hommes
Aide à l'enfance.